

AFFAIRE N°26/5 - Acquisition d'un terrain bâti de 770 m², situé rue Monthyon, appartenant à Madame LAURET Arsène.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 770 m², situé rue Monthion, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 12 000 000 F CFA, conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition du terrain LAURET pour le prix de 12 000 000 F CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales pour l'achat de terrains.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.